



LES BRÈVES DE L'ÉTÉ



BOÎTE À LIVRES

Le principe est simple : donnez, empruntez et partagez vos livres. Nous venons d'installer la première boîte à livres, elle se trouve près de la mairie, sur la place de la bascule accrochée à proximité du panneau d'affichage, n'hésitez à faire vivre cette initiative.



CENTRE DE LOISIRS LA RUCHE

Le centre de loisirs (ALSH) d'Anglars-Nozac accueille les enfants dans des locaux rénovés, il est ouvert tout l'été de 7h30 à 18h30.

Pour tout renseignement ou inscription de vos enfants, vous pouvez contacter le centre au 09-60-39-08-45.

Le programme est disponible au centre, à la mairie et sur le site <http://www.anglars-nozac.fr>.

Rappel : le centre est ouvert durant toutes les vacances scolaires (sauf les vacances de Noël) et les mercredis à partir de 12h durant les périodes scolaires.

Des places restent disponibles, le centre de Loisirs est ouvert aux enfants des touristes.

LA BICOQUE (CHANTIERS JEUNES)

Un chantier jeune se déroulera sur notre commune **du 20 au 24 juillet** prochain il aura pour thème le nettoyage du lavoir de LAVAYSSIÈRE (nettoyage des berges, désensablage du lavoir)

Les Chantiers jeunes sont organisés par la Communauté de Commune Quercy Bouriane en partenariat avec les communes du territoire en direction des 11/18 ans.

Deux objectifs :

- *Mener une action citoyenne*
- *Valoriser le travail et l'implication des jeunes*

En échange de leur participation, les jeunes reçoivent une bourse de loisirs de 60 € à dépenser chez les commerçants de Gourdon et du Vigan.

SALLE DES FÊTES

La salle des Fêtes est de nouveau disponible à la location. Vous pouvez la réserver sur le site de la commune www.anglars-nozac.com ou en appelant :

Nelly ESPAGNAT : 06.08.54.94.61
Guillaume MIARD : 06.99.82.82.20
Pierre VATIN : 06.89.45.73.24

Tarifs de location

Habitants de la commune : 30 €
Hors commune : 80 €

+ consommation électrique 0,25 / kWh

PIQUE-NIQUE

Il aura lieu le **dimanche 6 septembre 2015**. Comme l'an dernier il sera précédé d'une randonnée autour de la commune.



DÉMARCHAGE ILLÉGAL

Nous vous rappelons que **la mairie ne mandate personne ni entreprise** pour venir à votre domicile vérifier : la présence de termites, les détecteurs de fumée, ...

Toute personne vous téléphonant ou se présentant au nom de la mairie pour entrer chez vous n'a aucune légitimité.



PLAN CANICULE

Lors d'une vague de chaleur, c'est le moment d'agir tous les jours pour que tout se passe bien !

- Appeler ses voisins et ses amis : ne pas rester isolé
- Penser à aider ses proches, surtout ceux qui risquent de ne pas demander de l'aide à temps
- Protéger son habitation contre la chaleur. Si cette habitation ne peut pas être rafraîchie, passer plusieurs heures par jour dans un lieu frais repéré à l'avance et facilement accessible
- Éviter les efforts aux heures les plus chaudes
- Agir rapidement en cas de signes qui doivent alerter (chez soi et chez les autres)

0 800 06 66 66 - Canicule Info Service
(appel gratuit depuis un poste fixe)

BONNES VACANCES À TOUTES ET À TOUS, PASSEZ UN BEL ÉTÉ



Prochaine parution du bulletin municipal en septembre.